VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Des bons terrains à bâtir pour spéculer ou pour placer son argent.

Mlle Jeanne De Lassus et als. vs. Mlle Delphine De Lassus et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,081 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 21 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre émis et signé le 30 juin 1913 et d'un jugement amendé et corrigé, rendu et signé le 18 juillet 1913 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la sus-dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Quatorze certains terrains, situés dans le Troisième District de cette ville, anciennement le faubourg Washington, dans l'Ilet No. 866, ancien No. 39, borné par les rues Piety, Louisa, Joséphine (maintenant Prieur) et par la rue Solidelle (maintenant N. Roman) sur le plan original de E. M. Allou d'Hemecourt le 27 janvier 1848, déposé dans le livre des plans No. 1 d'octave de Armas, ancien notaire, pour cette paroisse, et désigné sur le dit plan par les Nos. un, deux, trois quatre, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit et dix neuf, les dits terrains Nos. un, deux, trois t quatre, s'attenant l'un à l'autre et mesurent chacun trente et un (31) pieds de face sur la rue Louisa, par cent quinze (115) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les terrains Nos. dix et onze, s'attenant l'un à l'autre et mesurent chacun trente et un (31) pieds de face sur la dite rue Louisa par cent quinze (115) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le dit lot No. onze formant le coin des rues Louisa et Solidelle (maintenant N. Roman) et les terrains Nos. douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit et dix neuf, s'attenant l'un à l'autre et mesurent, chacun, trente et un (31) pieds de face sur la rue Piety par cent quinze (115) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes entre lignes égales et parallèles. Le dit lot No. douze formant le coin des dites rues Piety et Joséphine (maintenant Prieur).

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles de 1913, en sus et en plus du montant de l'adjudication. Dix pour cent comptant aux frais de l'acquéreur au moment de la vente. Actes de vente devant M. Alphone Cuneo, notaire, au frais de l'acquéreur. J. B. ROSSER, JR.,
Avocat.

juillet—20,27août—3,10,17,24

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Mme Isabella Garey, épouse de C. A. Hermanson, vs. Mme Georgiana Garey, épouse de Charles Heaney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,217 — Par DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 834 rue Carondelet — JEUDI, 7 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un jugement signé le 24 juin 1913 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la cour ci-devant mentionnée, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un simple et un double cottage, désignés par les Nos. 228 230 et 232 rue Olivier, situés dans la Paroisse d'Orléans sur la rive droite de la rivière Mississipi en face de la ville, étant une partie d'une certaine étendue de terre communément appelée la propriété "Gosselin," et désignée comme terrains Nos. 8 et 9 de l'Ilet No. 2 maintenant l'Ilet No. 31 sur un plan par A. D'Hémécourt, voyer, le 8 avril 1853, et déposé pour référence dans le bureau de Chapella, notaire en cette ville; le dit carré est borné par les rues Delaronde, Vallette (anciennement Gosselin), l'avenue Pelican (anciennement Peter) et la rue Olivier et les dits terrains s'attenant l'un à l'autre et mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Olivier par une profondeur de 160 pieds, entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant au choix de l'acquéreur; la balance s'il il y en a payable en 1 et 2 ans, garantie par des billets portant intérêt au taux de 7 pour cent per annum, à date de l'adjudication et garantie par lien et privilège de vendeur et par hypothèque spéciale sur la propriété vendue; l'acte de vente aura le pacte de non aliénando; une clause qui pourvoie pour une vente sans estimation et 10 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour exiger le paiement des dits billets; et toutes les autres clauses contenues dans les actes de vente; l'acquéreur doit assumer le paiement au delà du prix de l'adjudication de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1913, et doit déposer entre les mains de l'encanteur dix pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication. L'acte de vente est aux frais de l'acquéreur, devant Charles I. Dénéchaud, notaire public.

W. J. HENNESSEY,
A. J. ROSSI, Avocats.

juillet—6,13,20,27août—3,7

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

F. Hollander & Co. vs. Sylvester White.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 56,195 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à l'entrée principale de la Nouvelle Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 30 juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations, situé dans le Sixième District, désigné comme lot No. 18 dans l'Ilet No. 654, borné par les rues Clara, Upperline, Willow et Robert, et commençant à cent vingt pieds de la rue Upperline et Clara, et étant de trente pieds de face sur la rue Upperline par 118 pieds de profondeur. Acq. du German American Homestead par acte enregistré Co. O. B. 236, folio 375, 12 octobre 1910.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions — Comptant; l'acheteur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'achat.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
SOL WEISS,
Avocat pour le demandeur.
Juin29juillet5,12,18,25,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Geo. Rohm vs. F. W. Moss.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 57,492 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 22 juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lavabo et miroir, une toilette et miroir, deux berceuses, une toilette et miroir, un buffet, deux chaises, un réfrigerateur, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
K. V. RICHARD,
Avocat pour le demandeur.
juillet—13,18,22

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

PAR CHAS. B. STROUDBACK

ANNONCE JUDICIAIRE

DANS L'AFFAIRE DU RECEVEUR POUR LA AIRLESS TUBE FILLER COMPANY — COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION D — No. 104,488.

À L'ENCAN AU PLUS HAUT ENCHÉRISSEUR

Les effets meubles de la "Airless Tube Filler Company," se composant de meubles de bureau et effets y appartenant, un typewriter "Underwood," un coffre en fer, cabinets pour dossiers, pupitres à fermeture roulante, des essieux, des vrilles mécaniques, 2 moulins à cafe, une machine "Union" à peser, deux machines à gaz, trois compresseurs pneumatiques, des vrilles à main, un lot de glycerine, deux visses, deux grands bacs en métal, un lot d'outils, plusieurs barils de colle forte, etc.; le tout plus amplement décrit dans la pétition pour vente et dans l'inventaire.

—AUSSI—

Une patente pour rouleau de composition d'imprimerie, No. 1049878
Une application pour patente pour une substance ressemblant au caoutchouc
Série No. 680989

A l'encan, JEUDI, 24 Juillet 1913, commençant à onze heures du matin, sur les lieux

No. 1521 RUE DU CANAL

PAR CHAS. B. STROUDBACK, Encanteur — Seront vendues, à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 26 juin 1913 et signé le 8 juillet 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée les propriétés meubles ci-dessous décrites, à savoir:

Tous les effets meubles de la "Airless Tube Filler Company," d'après l'inventaire consigné.

CONDITIONS — Comptant.

Les effets seront premièrement offerts lot par lot, et ensuite seront offerts en bloc, et seront adjugés à l'enchérisseur de la totalité ou de l'ensemble des lots, le cas échéant que l'un ou l'autre enchérisseur offrirait le plus haut prix.

CHAS. B. STROUDBACK,
Encanteur.

HALL, MONROE & LEMANN, Avocats.
juillet—13,20,24

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. M. J. Schumann vs. Louis H. Schumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 88,178 — Division E — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme E. M. J. Schumann vs. Louis H. Schumann, dossier No. 88,178, dit ordre daté et signé 12 juin 1913, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 7 août 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certain terrains de terre, avec les bâuments et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, qui s'y trouvent ou qui en dépendent de quelque façon, situé et étant dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré No. 18 (faubourg de Greenville) borné par les rues Magasin, Chestnut (maintenant Audubon), Market (maintenant Meadow) et Walnut, lequel le dit terrain est désigné sur un plan par Pillé, voyer, annexé à un acte de partage entre la veuve et heritiers de Joseph R. Damonte, par un acte devant R. L. Tullis, ancien notaire le 19 avril 1897 par les numéros onze et douze et mesurent chacun, d'après le dit plan, trente pieds de face à la rue Walnut, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 11 formant le coin des rues Meadow et Walnut, le dit acte étant dûment enregistré dans le bureau de "Conveyance Office" pour cette paroisse dans le livre No. 223 folio 578.

CONDITIONS — Comptant; les ventes sont sujettes à tous les baux encore en vigueur. Les acquéreurs doivent payer les dépenses des actes de ventes devant Edouard F. Henriques, notaire, et au moment des adjudications, deposer 10 pour cent (sans intérêts et sans amende du prix de l'achat avec

Encanteur, 820 rue Commune.

HENRIQUES & DUCHAMP,
Avocats pour le demandeur.
juillet—6,13,20,27août—3,7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Septième District, portant le numéro municipal 7813 rue Zimple (dans l'Ilet des rues Fern, Burdette et Oak.)

Citizens' Homestead Association vs. F. P. Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,181 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 14 août 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, étant l'Ilet No. 37-B, maintenant l'Ilet No. 131, borné par les rues Fern (anciennement Washington), Burdette, Zimple et Oak, d'après un plan de H. Wollhausen, voyer, daté le 25 août 1853, lequel terrain est désigné comme le No. 4 sur un plan de Wm. H. Williams, voyer, daté le 2 février 1871, et attaché à un acte de vente de Temme à Evans, passé devant le recorder de la paroisse de Jefferson à la date du 7 mars 1871, et d'après le dit plan de Williams, mesurent trente pieds de face sur la rue Zimple par cent vingt pieds entre lignes parallèles et est formé de certaines parties à l'arrière de chacun des lots 1, 2, 3 et 4 comme le dit plan de Wollhausen.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
E. B. ELLIS,
Avocat pour le demandeur.
juillet—11,12,18,25août—1,8,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur dans le Sixième District, une sur la rue Calhoun, entre les rues McKenna et York (l'arrière ligne Bloomingdale); deux sur la rue Calhoun, entre les rues Minturn et Hopkins (l'arrière ligne de la propriété Foucher).

Whitney Central Trust and Savings Bank vs. Mme Minerva W. Alfred, épouse de W. M. McCardle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,500 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 août 1913, à midi, la propriété ci-après décrit à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 142, borné par les rues Calhoun, McKenna, York et la ligne Bloomingdale, désigné par le No. 6, sur le croquis par D. N. Brosnan, voyer, annexé à un acte devant B. Tiche, notaire, le 9 avril 1906, d'après lequel dit lot mesure vingt six pieds, trois pouces et six lignes de face sur la rue Calhoun, par cent soixante dix pieds, huit pouces et sept lignes de côté vers la rue York, cent soixante huit pieds, trois pouces et deux lignes sur la ligne du lot No. 7 et vingt six pieds, cinq pouces sur la ligne Bloomingdale.

Deux certains lots de terre et étant situés dans le Sixième District de cela ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 130, borné par les rues Minturn, Hopkins et Calhoun et la ligne de la propriété Foucher, désigné par le Nos. 9 et 10 sur un plan par D. N. Brosnan, voyer, annexé à un acte passé devant B. Tiche, notaire, le 9 avril 1906, d'après les dits lots s'attenant l'un à l'autre et mesurant chacun vingt six pieds de face sur la rue Calhoun par une profondeur de cent un pieds de face, sept pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL,
Avocats pour la demanderesse.
juillet—18,19,25août—1,8,15,20,21

PAR FITZPATRICK & ILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTENTION LES AVOCATS.

Magnifique et complète bibliothèque de livres de loi sera vendus à l'encan VENDREDI, le 1er août, at 10 heures 30 a. m.,

Succession de Benj. Rice Forman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,962 — Division C — Conformément à un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, actuellement absent, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, datée et signée de la Nouvelle Orléans, le 17 juillet 1913, je procéderai à vendre après les délaies et les annonces requises par la loi, tout les effets mobiliers entièrement décrits suivant l'inventaire enregistré.

Ces effets mobiliers consistent en accessoire de bureau coffre en fer, et des milliers de volumes qui ont été soigneusement choisis pendant une vie de travail comme les plus aptes à répondre aux besoins des praticiens légistes.

Ces livres seront vendus en lots pour satisfaire chaque acheteur et seront exposés sur les lieux de vente, à partir de 28 juillet.

CONDITIONS — Comptant, sans limite ou réserve.

HENRY W. FITZPATRICK,
Encanteur.
CAGE, BALDWIN & CRABITES,
JOS. LAUTENSCHLAEGER, Avocats.
Juillet—20,27août—1er

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double agréable, Nos. 333-335 avenue St. Maurice, coin de la rue Bienvenue, sur deux lots de terre; ainsi que deux lots vacants sur la rue Bienvenue.

Succession d'Etienne Courrege.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,237 — Division E — A l'enchère, JEUDI, le 21 août 1913, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, date et signé le 17 juillet 1913 dans l'affaire ci-dessus qui m'a été adressé, je procederai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances y appartenant situés dans le Troisième District de cette ville, designés par les Nos. 21 et 22 de l'Ilet No. 78, borné par les rues Bienvenue, Tricou, Pontalba (anciennement rue Jumonville) et l'avenue St. Maurice sur le croquis d'arpentage par C. Lucas Lewis, sous-voyer de la ville, daté le 18 juin 1900 et annexé à un acte de vente par Mme J. M. Bonneau à D. E. Seghers, passé devant F. D. Charbonnet, notaire, le 12 janvier 1905; d'après lequel croquis les dits lots mesurent chacun trente pieds, quatre pouces de face sur la rue Bienvenue par cent trente six pieds, onze pouces et cinq lignes et demi de profondeur.

2. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances y appartenant situés dans le Troisième District de cette ville, désignes par les Nos. 19 et 20 dans l'Ilet No. 78, borne par l'avenue St. Maurice (anciennement rue Hancock) et les rues Bienvenue, Tricou et Pontalba (anciennement Jumonville sur n plan particulier fait le 11 mai 1881 par Edgar Pille, architecte, lesquels dits lots mesurent, en mesure américaine, d'après le dit plan, chacun trente pieds, cinq pouces et une ligne de face sur la rue Hancock (maintenant avenue St. Maurice) par cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No. 20 formant le coin de l'avenue St. Maurice (anciennement rue Hancock) et la rue Bienvenue. Les améliorations consistent en un cottage double portant les numéros municipaux 333-335 rue St. Maurice.

CONDITIONS — Un tiers ou plus au comptant et le solde s'il y en a, en billets de l'acheteur ou des acheteurs, payable en un an ou deux ans à partir de la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et par privileges de vendeur sur la propriete vendue. L'acquereur devant payer les taxes de 1913 en sus et au-dessus du prix de l'adjudication et faire un depot de 10 pour cent avec l'encanteur du prix de l'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente au frais de l'acquéreur, devant Felix J. Dreyfous, notaire.

LIONEL M. RICAU,
Encanteur, Bureau, 302-304 Hennen Bldg.
A. D. DANZIGER, F. J. DREYFOUS,
Avocats pour le demandeur.
juillet—20,27août—3,10,17,24

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Isaac B. Rennyson vs. Mlle Mary Sexton et femme seule.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 59,058 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Juge Val J. Stentz, agissant pour le juge Wynne Rogers, de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 29 juillet 1913, à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Le terme non-expiré du bail de la propriété No. 1359 rue Annonciation, ainsi qu'un piano et tabouret, une armoire, un lavabo, une toilette, un buffet, deux chaises, un lavabo, une toilette, quatre lits, deux berceuses, quatre toilettes, trois armoires, un porte chapeau, deux toilettes, deux tables, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
JOS. A. CASEY,
Avocat pour le demandeur.
juillet—20,25,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

John A. Bacon, Agt., vs. M. et Mme W. D. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No.58,902 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Val. J. Stentz, juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos. 727A729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 29 juillet 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un piano et tabouret, un miroir, un ameublement de salon, 3 pièces, une table de centre, quatre tapis, deux berceuses, une armoire G. D., une toilette, un lavabo, deux chaises en rotin, une porte serviette.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
A. GUILBAULT,
Avocat pour le demandeur.
juillet—20,25,29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph Courtade et épouse

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 105,235—Division C—Attendu que Mme Jeanne Portelie, épouse de Richard Fallon, a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Joseph Courtade et épouse, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
juillet—20,21,29

Succession de Elmer A. Sammons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,199 — Division C — Attendu que Mlle Rose Muriel Sammons, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Elmer A. Sammons, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
MARTIN H. MANION, Avocat.
juillet—17,21,26

Succession de James Charles Haugh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,188 — Division C — Attendu que Walter Preston Brandin a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la successoin de James Charles Haugh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
HALL, MONROE & LEMANN, Avocats.
juillet—16,20,25

Succession de Andre Octave Brunet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,196 — Division D — Attendu que Mme Marie Rose Gener, vve d'Andre Octave Brunet, a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Andre Octave Brunet, decédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ROGER MEUNIER, Avocat.
juillet 15,19,24

Succession de Leon J. Obert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,171 — Division B — Attendu que Louis M. Bartholomew, a présenté une pétion à la Cour Civile de District dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Leon J. Obert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par order de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DENEGRE & BLAIR, Avocats.
Juillet—11,15,20

Succession de Sophie Carrick, épouse de Andrew Lester

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,241 — Division D — Attendu que Andrew Lester, a présenté une pétition dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Sophie Carrick, épouse de Andrew Lester, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
Juillet—19,23,28

Succession de Frank H. Lucy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 103,148 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Nellie Wiley, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologu et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
TITCHE & ROGERS, Avocats.
Juillet—11,15,20

Succession de Maria Ida Beelman, épouse de Louis Vallée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,202 — Division E — Attendu que Louis Vallée a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Ida Beelman, épouse de Louis Vallée, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. A. BUCHLER, Avocat.
juillet—16,20,25

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. C.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.

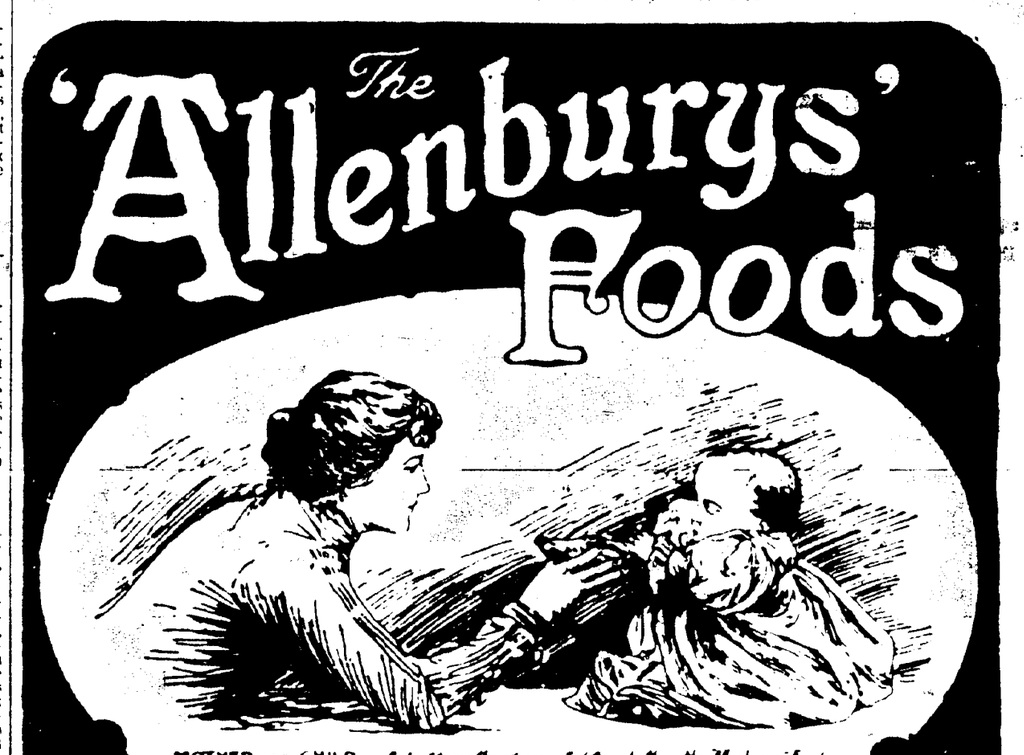

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois
NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois
NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.